

Financements Analyses préliminaires et analyses Pinch

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) soutient financièrement, dans le cadre du programme SuisseEnergie, les analyses des processus thermiques (analyses préliminaires et Pinch) dans les entreprises industrielles et commerciales.

Les conditions d'encouragement suivantes s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2021:

1.1 Subvention de l'OFEN pour les analyses approximatives

Objectifs des analyses préliminaires

- Identifier et quantifier les potentiels d'économie d'énergie
- Evaluer les possibilités d'utilisation des énergies renouvelables
- Vérifier l'utilité d'une analyse Pinch ou d'une analyse électrique
- Déterminer les coûts détaillés d'une analyse Pinch et/ou d'une analyse énergétique
- Formuler une recommandation pour les démarches ultérieures

Financement des analyses préliminaires

- Prise en charge des coûts totaux à hauteur de 60% maximum.

Conditions d'encouragement des analyses préliminaires

- Le soutien financier est accordé aux analyses effectuées par des spécialistes ayant une formation reconnue en méthodique Pinch et opérant avec un logiciel PinCH officiel (par ex. PinCH 2.0/3.0/3.5 de la Haute École Spécialisée de Lucerne).
- La contribution de l'OFEN est versée à l'entreprise qui réalise l'analyse.
- La contribution est versée sur présentation d'un rapport de projet dont le contenu est le suivant:
 - rapport de synthèse de l'analyse
 - description de l'entreprise (activité, marché, produits)
 - informations sur les principaux interlocuteurs de l'entreprise
 - objectifs et approche retenue

Le rapport doit décrire les points suivants¹:

- la consommation d'énergie actuelle (par source d'énergie)
- la production d'énergie
- les processus pertinents sur le plan énergétique
- les principaux puits de chaleur et sources de chaleur résiduelle inexploités
- les potentiels de récupération de chaleur
- les premières approches pour l'amélioration de l'efficacité énergétique
- les potentiels techniques et/ou économiques de réduction des consommations d'énergie (estimation)
- les domaines d'application possibles des énergies renouvelables

Le rapport doit également formuler les recommandations suivantes (y compris une estimation des coûts) pour l'entreprise:

- les précisions supplémentaires nécessaires (par ex. les mesures)
- les démarches supplémentaires, prochaines étapes

1.2 Subvention de l'OFEN pour les analyses Pinch

Objectifs de l'analyse Pinch

- Acquisition de données détaillées
- Examen des contraintes des procédés
- Modélisation des procédés via le logiciel PinCH
- Calcul des économies d'énergie
- Examen de l'utilisation des énergies renouvelables
- Élaboration de mesures
- Détermination des coûts, des durées d'amortissement et de la hiérarchisation des mesures
- Rédaction du rapport final et présentation des résultats

Financement de l'analyse Pinch

- Prise en charge des coûts totaux à hauteur de 40% maximum.

Conditions de subvention des analyses Pinch

- Le soutien financier est accordé exclusivement aux analyses effectuées par des spécialistes ayant une formation reconnue en méthodique Pinch.
- Les spécialistes Pinch doivent utiliser le logiciel PinCH officiel de la HSLU pour l'analyse, par ex. PinCH 2.0/3.0/3.5.
- Le soutien est subordonné à la présentation d'un rapport final ou d'une présentation finale des résultats de l'étude.
 - Le rapport ou la présentation doit contenir les mesures d'optimisation technique définies lors de l'analyse.
 - Pour chaque mesure, les économies (coûts énergétiques) et les coûts nécessaires à la mise en œuvre des mesures (coûts d'investissement) doivent être estimés et comptabilisés.
 - Un rapport de synthèse (2 pages A4) comprenant les données les plus importantes, les expériences et les résultats doit de plus être remis.
- L'OFEN / SuisseEnergie est autorisé à publier le rapport de synthèse de l'analyse Pinch.

Informations complémentaires

Erich Bötsch se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions concernant le financement des analyses préliminaires et analyses Pinch

Contact: erich.boetsch@bfe.admin.ch

Berne, le 1^{er} janvier 2021

¹ La description peut être verbale et/ou graphique.